

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 2 novembre 2015 portant dissolution des brigades territoriales de Sainte-Alvère, de Le Buisson-de-Cadouin, de Monpazier et de Le Lardin-Saint-Lazare et modification des circonscriptions des brigades territoriales de Lalinde, de Beaumont-du-Périgord et de Terrasson-Lavilledieu (Dordogne)

NOR : INTJ1524791A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les brigades territoriales de Sainte-Alvère, de Le Buisson-de-Cadouin, de Monpazier et de Le Lardin-Saint-Lazare sont dissoutes à compter du 1^{er} décembre 2015. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Lalinde, de Beaumont-du-Périgord et Terrasson-Lavilledieu sont modifiées à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Lalinde, de Beaumont-du-Périgord et de Terrasson-Lavilledieu exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, adjoint au directeur
des opérations et de l'emploi,*
P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Sainte-Alvère	Limeuil Paunat Pezuls Sainte-Alvère Sainte-Foy-de-Longas Saint-Laurent-des-Bâtons Trémolat	(Dissolution)
Lalinde	Baneuil Cause-de-Clérans Couze-et-Saint-Front Lalinde Lanquais Liorac-sur-Louyre Mauzac-et-Grand-Castang Pressignac-Vicq Saint-Agne Saint-Capraise-de-Lalinde Saint-Félix-de-Villadeix Saint-Marcel-du-Périgord Varennes Verdon	Baneuil Cause-de-Clérans Couze-et-Saint-Front Lalinde Lanquais Liorac-sur-Louyre Mauzac-et-Grand-Castang Limeuil Liorac-sur-Louyre Mauzac-et-Grand-Castang Paunat Pezuls Pressignac-Vicq Saint-Agne Sainte-Alvère Saint-Capraise-de-Lalinde Saint-Félix-de-Villadeix Sainte-Foy-de-Longas Saint-Laurent-des-Bâtons Saint-Marcel-du-Périgord Trémolat Varennes Verdon
Le Buisson-de-Cadouin	Alles-sur-Dordogne Badefols-sur-Dordogne Bouillac Le Buisson-de-Cadouin Calès Molières Pontours Urval	(Dissolution)
Monpazier	Biron Capdrot Gaugeac Lavalade Lolme Marsalès Monpazier Montferrand-du-Périgord Saint-Avit-Rivière Saint-Cassien Saint-Marcory Saint-Romain-de-Monpazier Soulaures Vergt-de-Biron	(Dissolution)
Beaumont-du-Périgord	Bayac Beaumont-du-Périgord Bourniquel Labouquerie Monsac Naussannes Nojals-et-Clotte Rampieux Saint-Avit-Sénieur Sainte-Croix Sainte-Sabine-Born	Alles-sur-Dordogne Badefols-sur-Dordogne Bayac Beaumont-du-Périgord Biron Bouillac Bourniquel Le Buisson-de-Cadouin Calès Capdrot Gaugeac Labouquerie Lavalade Lolme Marsalès Molières Monpazier Monsac Montferrand-du-Périgord Naussannes Nojals-et-Clotte Pontours Rampieux Saint-Avit-Rivière Saint-Avit-Sénieur Saint-Cassien

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
		Saint-Marcory Saint-Romain-de-Monpazier Sainte-Croix Sainte-Sabine-Born Soulaures Urval Vergt-de-Biron
Terrasson-Lavilledieu	La Cassagne Chavagnac Coly La Dornac La Feuillade Grèzes Pazayac Terrasson-Lavilledieu Villac	La Bachellerie Beauregard-de-Terrasson La Cassagne Chatres Chavagnac Coly Condat-sur-Vézère La Dornac Les Farges La Feuillade Grèzes Le Lardin-Saint-Lazare Pazayac Peyrignac Terrasson-Lavilledieu
Le Lardin-Saint-Lazare	La Bachellerie Beauregard-de-Terrasson Chatres Condat-sur-Vézère Les Farges Le Lardin-Saint-Lazare Peyrignac Saint-Rabier	(Dissolution)